

AVIS DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE

1. OBJET DU MARCHE :

Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un parking silo en gare de Montaigu-Vendée

2. MAITRE D'OUVRAGE :

Terres de Montaigu – Communauté de communes Montaigu-Rocheservière - 35 avenue Villebois Mareuil – Montaigu - 85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex – Tél : 02.51.46.45.45 - Fax : 02.51.46.45.40 - Représentant : M. Antoine CHEREAU, Président - Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

3. ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE :

Bureau d'études Florès – 25, Rue Saint-Antoine – 69 003 LYON – Tél : 07 69 78 65 24 – Personne chargée du dossier : Mme Chloé NEDELEC.

4. PROCEDURE DE PASSATION :

Concours restreint sur « esquisse » passé en application des articles R. 2162-15 à R. 2162-22, 2162-24, R. 2172-1 à R. 2172-6, R. 2122-6 et le 2° de l'article L. 2125-1 du Code de la commande publique.

5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Coût prévisionnel des travaux : 4 524 800,00 € HT. 4 niveaux (rez-de-chaussée + 3 étages) pour une surface utile totale estimée à 12 536 m² SU.

6. COMPOSITION DE L'EQUIPE :

Participation réservée à une profession particulière. Composition de l'équipe et compétences requises : Architecte, Economiste de la construction, BET Structure, BET Fluides avec qualification et/ou formation environnement, BET Aménagement Paysager, VRD, Signalétique, SSI et OPC.

7. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier est à consulter et télécharger gratuitement sur le site www.marches-securises.fr (Pouvoir adjudicateur : Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière, coordonnées ci-dessus).

8. DATE, HEURE LIMITES ET MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES :

Les candidatures devront parvenir **avant le vendredi 11/09/2020 à 12h00** obligatoirement par voie électronique sur le site <https://www.marches-securises.fr>. Elles devront respecter les exigences figurant dans le règlement de concours.

9. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les conditions de participation et les modalités de leur vérification sont précisées au chapitre 2 (articles 3, 4 et 5) du règlement de concours.

10. NOMBRE DE CANDIDATS POUVANT ETRE ADMIS A CONCOURIR :

Le nombre de candidats pouvant être admis à concourir est fixé à 3.

11. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS :

Les 3 candidatures seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Capacités professionnelles en adéquation avec le projet (au regard des références en adéquation avec le projet, de leurs qualités architecturales ou à défaut, des éléments équivalents),
- Capacités technique, économique et financière en adéquation avec le projet.
- Pertinence de la constitution de l'équipe (expériences et références communes notamment)

12. CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS :

Les projets remis par les candidats sélectionnés seront examinés en se fondant sur les critères suivants :

- Qualités fonctionnelle et technique (25%) : Adéquation au programme du point de vue fonctionnel et du respect des surfaces / Fiabilité de l'étude technique et des équipements proposés,
- Qualité financière (25%) : Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, soit 4 524 800,00 € HT,
- Qualité architecturale et d'insertion urbaine (20%) : Insertion dans le site (environnement, orientation, desserte, réglementation) / Adaptation au site, traitement des abords et des accès / Aspect des volumes et expression des façades (formes et matériaux)
- Qualité environnementale (20%) : Prise en compte des normes et enjeux environnementaux
- Pertinence et qualité du calendrier d'ensemble prévisionnel proposé (10%) : Des délais de la phase études et de la phase travaux, compris phasage.

13. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Le délai de validité des offres sera fixé à 210 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

14. PRIME :

Prime forfaitaire de 21 700,00 € HT, selon les modalités indiquées dans le règlement de concours.

15. ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUITE AU CONCOURS :

Le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué au lauréat ou à l'un des lauréats du concours en application de l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique.

16. SERVICES OU LES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :

Via le site <https://www.marches-securises.fr>.

17. SERVICES HABILITES A DONNER DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES - 6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00

18. INFORMATIONS DIVERSES :

Offre en français et en euro. Marché soumis à l'AMP. Ce concours ne s'inscrit pas dans un programme/projet financé par des fonds communautaires - Financement par budget propre, emprunts, subventions - Paiement à 30 jours par mandat administratif. Nature du groupement (en cas de groupement) : solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

19. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION AU BOAMP ET JOUE :

Le 10/07/2020 (Annonce BOAMP n° 20-89233 et annonce JOUE n° 20-341418-001).

20. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :

Le 10/07/2020.